



Présence de résidus de traitement de minerais d'uranium dans les soubassements d'une habitation à Bessines

Gestion sanitaire

Le signalement

Le 20 mars 2014, l'ARS est informée de l'existence d'une habitation à Bessines dont les soubassements sont constitués de résidus de minerais d'uranium. Le repérage de cette habitation est consécutif à la campagne de recherche des sites marqués radiologiquement par des stériles miniers, menée depuis 2011 par AREVA.

Les premières mesures et évaluations indiquent une exposition forte au gaz radon sans pouvoir écarter l'hypothèse d'une exposition au radium. L'habitation concernée était habitée par un couple et leurs deux enfants. Par ailleurs, il apparaissait que de nombreux jeunes enfants avaient été gardés depuis 1999 par Mme Jusiak propriétaire de cette habitation. Entre 1963 et 1997, ce bâtiment, actuellement transformé en maison d'habitation était une station service avec hébergement des gérants.

Les premières mesures

=> S'assurer que les occupants de l'habitation (M et Mme Jusiak et leurs enfants) avaient été relogés (samedi 22 mars).

=> Identifier toutes les personnes ayant occupé cette maison (avec l'aide de la préfecture, de la gendarmerie et de la mairie de Bessines) :

- les enfants gardés par Mme Jusiak depuis 1999
- Les anciens gérants de la station service de 1963 à 1995

=> Evaluer correctement l'exposition à la radioactivité dans cette habitation. (IRSN)

=> S'assurer que les habitations voisines ne sont pas concernées par une exposition similaire.

=> Demander l'appui scientifique et technique de la DGS, l'IRSN, l'ASN et l'INCA.

Les rencontres avec les personnes exposées

Un entretien individuel avec un médecin de l'ARS a été organisé entre le 27/3 et le 14/4 à l'intention de :

- la famille Jusiak (4)*
- les enfants gardés (26)*
- les anciens gérants de la station service (5)*
- une famille habitant dans une maison voisine (3)*

Cet entretien avait pour objectif de :

- les informer de la situation à laquelle, ils ont été exposés,*
- les informer des risques liés à une exposition au radon,*
- évaluer leur temps d'exposition et identifier d'autres facteurs de risque (tabac..),*
- leur proposer des examens pour évaluer une éventuelle contamination au radon et au radium par des mesures d'anthroporadiamétrie et une analyse d'urine.*

En parallèle, à ces mesures d'ordre médical résultant d'une exposition au radon, il a été demandé à l'IRSN de faire réaliser des mesures de radon :

=> dans les bâtiments voisins (4 habitations individuelles + un hôtel),

=> dans les habitations des parents et/ou des enfants ayant eu un examen d'anthroporadiamétrie positif (5 habitations).

Le premier bilan

A l'issue des premières rencontres et examen, il apparaissait :

- 46 examens d'anthroporadiamétrie,
 - Famille Jusiak (4)
 - Enfants ayant été gardés (26+1)
 - Parents des enfants (6)
 - Voisins (3)
 - Anciens gérants et leurs enfants (6)

- 30 analyses d'urine [tous les premiers résultats (26) sont négatifs],
- 10 examens d'anthroporadiamétrie se sont révélés positifs et ont conduit à la réalisation de mesures de radon dans les habitations des personnes rencontrées.

NB : Les résultats positifs en anthroporadiamétrie ont été expliqués par des résultats significatifs en radon dans l'habitat (> 1000 Bq/m³)

Présentation des résultats aux personnes exposées

Au cours de la semaine du 19 au 23 mai, toutes les personnes (43) exposées ont rencontré un médecin de l'ARS et un référent de l'IRSN pour un entretien individuel leur présentant :

- les résultats du diagnostic de l'IRSN de la maison de Bessines et la signification de ces résultats
- les résultats de l'examen anthroporadiométrique
- les résultats de l'analyse urinaire
- le risque lié au radon (généralités)
- la démarche d'évaluation telle qu'elle a été conduite par l'IRSN
- l'évaluation du risque individuel
- conclusion et recommandations (*avec la précision du suivi sanitaire lorsque cela est préconisée par l'INCA*)

Leurs médecins traitants ont également été informés de la situation de leurs patients lors d'une réunion d'information spécifique avec l'IRSN ou par envoi des informations individualisées par courrier.

Présentation des résultats aux personnes exposées

Suite aux analyses de radon dans les habitations des voisins et des personnes ayant un examen anthroporadiométrique positif.

- **10 diagnostics radon dans les habitations des voisins (5) et des parents des enfants (5) avec 4 résultats $> 1000 \text{ Bq/m}^3$ [voisin (1), Parents (3)],**
- **les analyses menées dans ces habitations ont montré que la présence de radon était naturel et n'était pas en relation avec des stériles miniers,**
- **les résultats de ces analyses ont été communiqués aux propriétaires par l'IRSN (une famille a été reçue par l'ARS). Il leur a été proposé pour les premiers résultats $>1000 \text{ Bq/m}^3$ un diagnostic complémentaire afin de définir les mesures techniques à mettre en œuvre pour maîtriser la concentration de radon dans leur habitation.**

Conclusion

Suite au repérage par AREVA d'une habitation marquée radiologiquement du fait de la présence de résidus de traitement d'uranium dans les soubassements, l'ensemble des personnes exposées au risque radon a été identifié, puis a subi les examens médicaux adaptés à leur situation.

Chacune de ces personnes exposées au radon a été informée de sa situation médicale de manière individuelle.

Les mesures connexes ont permis de repérer la présence de radon « naturel » dans l'habitation de certaines personnes exposées dans la maison de Bessines et chez certains voisins. A chacun, un diagnostic complémentaire est proposé afin de définir les travaux de « remédiation » à mettre en œuvre.